



CRITERE 2

L'IDENTIFICATION PRECISE DES OBJECTIFS DES PRESTATIONS PROPOSEES ET L'ADAPTATION DE CES PRESTATIONS AUX PUBLICS BENEFICIAIRES, LORS DE LA CONCEPTION DES PRESTATIONS

Indicateur 2.4

DESCRIPTION DES MODALITES DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Dans le cadre de notre politique d'amélioration continue, nous avons désigné deux référents handicap : DEZOUTTER Frédéric et LONGUEMART Romain.

Les référents handicap sont à l'écoute des personnes qui se trouvent en situation de handicap afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

- Ils s'assurent, en lien avec l'équipe pédagogique, de trouver des solutions visant à proposer, lorsque c'est possible, un parcours de formation adapté aux élèves.

Ils ont plusieurs missions, notamment :

- *Vérifier que les prestations proposées et les méthodes mobilisées sont accessibles aux personnes en situation de handicap ;*
- *Vérifier le respect des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des prestations, etc.).*
- *Faciliter la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, etc.).*
- *Sensibilisation du personnel à l'accueil du public en situation de handicap.*
- *Conseiller le public en situation de handicap, notamment en les orientant vers des structures adaptées à leur handicap.*
- *Mise en place d'un réseau de contacts relevant du champ du handicap (partenaires, experts, acteurs...).*



LABEL
« QUALITE DES FORMATIONS AU
SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

DOSSIER DE CANDIDATURE
Date : 10/09/2024
Page 2 sur 2

- *Modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap.*

Un suivi spécifique sera mis en place par nos référents pour les élèves en situation de handicap, avec la réalisation d'un bilan / questionnaire de satisfaction en fin de parcours.

- *De quelle façon ces informations sont-elles mises à la disposition du public ?*

Affichage en agence de l'information relative aux référents handicap.